



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

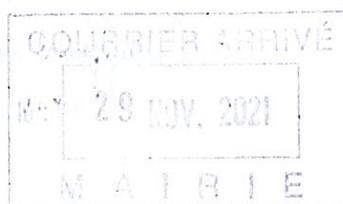
Dossier suivi par : Isabelle CHAULET  
Service santé et protection animales et environnement  
Tél : 05 19 76 12 69  
[ddetspp-spae@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddetspp-spae@haute-vienne.gouv.fr)

Limoges, le 16 novembre 2021

**La Préfète**  
à  
**Mesdames et Messieurs les Maires des  
communes de la Haute-Vienne**

**Objet :** Information suite au passage au niveau de risque élevé  
au regard de L'influenza aviaire hautement pathogène

**Réf :** spae2102283



Mesdames et Messieurs les maires des communes de la Haute-Vienne,

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a placé l'ensemble du territoire métropolitain en risque « élevé » au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe. Des mesures de prévention renforcées vont donc s'appliquer afin de protéger les élevages de volailles. Elles s'accompagnent d'un renforcement des dispositifs de gestion de crise au sein du ministère en lien avec les services territoriaux et les professionnels.

Depuis le début du mois d'août, 130 cas ou foyers d'influenza aviaire ont été détectés dans la faune sauvage ou dans des élevages en Europe notamment au bord de la mer du Nord et de la mer Baltique, dont trois foyers dans des élevages allemands. Dans le même temps, la claustration de tous les élevages professionnels a été décidée aux Pays-Bas à la suite de la détection d'un foyer dans un élevage de poules pondeuses. En Italie, six foyers ont été détectés dans des élevages de dindes de chair dans la région de Vérone depuis le 19 octobre.

Dans ce contexte et à l'approche de la période migratoire à risque, la France est en situation de forte vigilance. 3 basses-cours contaminées sont recensées dans les départements des Ardennes et de l'Aisne en septembre 2021.

**L'accélération de l'épizootie en Europe amène à un passage au niveau de risque « élevé » avec l'application des mesures de prévention suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain :**

- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours ;
- interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés ;
- conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Ces mesures sont accompagnées d'une surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et non commerciaux).

Les modalités de mise à l'abri ont été adaptées afin de prendre en compte les conditions de production, notamment pour les élevages de plein-air ou sous cahiers des charges spécifiques.

**Pour rappel, l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.**

Je vous prie de trouver ci-joint un document relatif au renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire. Ce document pourrait utilement faire l'objet d'un affichage en mairie ou d'une communication auprès de vos administrés.

Concernant les petits détenteurs, je vous rappelle que ces derniers sont tenus de se déclarer auprès de vos services, voir arrêté du 24 février 2006. Vous trouverez en pièce jointe le formulaire de déclaration ainsi que l'arrêté.

Je vous remercie pour votre contribution aux efforts pour éviter tout contact des volailles et oiseaux captifs avec la faune sauvage. Les services de la DDETSPP restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Comptant sur votre mobilisation, très cordialement à  
vous,

La Préfète

Fabienne BALUSSOU

Documents joints :

- renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire
- arrêté du 24 février 2006
- formulaire de déclaration de basse-cour

**Arrêté du 24 février 2006**  
**relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire**  
**(JORF du 25/02/2006)**

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
 Vu le code rural, notamment les articles L. 221-1 et L. 223-2 ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-24, L. 2122-27 et L. 2122-28 ;  
 Vu l'arrêté du 24 octobre 2005 pris pour l'application de l'article L. 221-1 du code rural,  
 Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. - Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup>, les détenteurs dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Art. 3. - Les maires adressent au préfet (direction départementale des services vétérinaires) les fiches mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dûment complétées et visées.

Art. 4. - Les maires tiennent à disposition du préfet (direction départementale des services vétérinaires) la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune. Cette liste peut être tenue par voie informatique et doit être conforme au modèle figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 5. - La fiche mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est disponible auprès des mairies ainsi que sur le site du ministère chargé de l'agriculture ([www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)).

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 2006.

Dominique BUSSEREAU

ANNEXE 1

FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Département :  
Commune :

Nom (ou raison sociale) : .....  
 Adresse du détenteur : .....  
 Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) : .....  
 Je déclare détenir les oiseaux suivants :

ESPECES DETENUES	AU NOMBRE DE
Poules	
Cailles	
Pigeons	
Faisans	
Perdrix	
Oiseaux d'ornement	
Dindes	
Pintades	

Canards	
Oies	
Autruches	
Autres espèces d'oiseaux non citées	

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ?

NON  OUI

Les oiseaux-ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (plusieurs cases peuvent être cochées) :

volières extérieures  enclos  liberté  bâtiments fermés

Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ?

NON  OUI

Si OUI, à quel organisme (à préciser) : .....

(Direction départementale des services vétérinaires, établissement départemental de l'élevage, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, autres...)

L'organisme a-t-il attribué un numéro ?

OUI  NON

Si OUI, préciser le numéro attribué : .....

Date et signature du déclarant :

Date et visa du maire ou de son représentant :

## ANNEXE 2

LISTE DES DÉTENTEURS D'OISEAUX DÉCLARÉS SUR LA COMMUNE DE :

Département :

NOM ou raison sociale	ADRESSE du détenteur	ADRESSE du lieu de détention	ESPECES détenues	NOMBRE d'oiseaux	PRESENCE D'appelants (oui/non)	MODALITÉS de détention (volière extérieure, enclos, liberté, bâtiments fermés)	DECLARATION à un organisme officiel



### MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

### ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du déclarant) \_\_\_\_\_ ,

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Signature :

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| ; N° Déclaration : \_\_\_\_\_